

COMITÉ PARITAIRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
et
SYNDICAT DES AGENTS DE CONSERVATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

COMPTE-RENDU
RENCONTRE DU 10 MARS 2010

Lieu : Atrium, salle B-313.2
Heure : 9h00 à 12h00

Président : Me Lukasz Granosik
Secrétaire : Mme Edith Bélanger

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pour la partie syndicale :

MM. Paul Legault
Jean-Claude Lafont
Pierre Gagné
Aristide Harvey

Pour la partie patronale :

Mme. Johanne Lévesque
MM. Guy Nadeau
Rémi Dumas
Réjean Rioux

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu du 18 novembre 2009
3. Suivis de la rencontre du 18 novembre 2009
 - 3.1 Aménagement du temps de travail
- Impact arrêt du CMOT
 - 3.2 Vérification au sujet des mandats additionnels et des exigences en matière d'enregistrement d'arme à feu
4. Dépôt direct
5. Calendriers de travail (2010-2011 et 2011-2012)
6. Officialisation du nouveau POA
7. Listes de rappel (fusion et impact pour prochaines nominations)
8. Report des réserves de vacances et d'heures supplémentaires aux fins de préretraite
9. Profil spécifique pour un candidat – transfert d'un bureau à un autre
10. Libérations syndicales – organisation du travail
11. Prochaines rencontres

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 18 NOVEMBRE 2009

Le compte-rendu de la rencontre du 18 novembre 2009, préalablement approuvé, est signé par les représentants des parties.

3. SUIVIS DE LA RENCONTRE DU 18 NOVEMBRE 2009

3.1 Aménagement du temps de travail – Impact arrêt du CMOT

Le porte-parole de la partie syndicale mentionne que s'est tenue, lors de la première semaine de mars, la dernière rencontre du CMOT pour le MRNF. À ce sujet, la partie patronale précise que les autorités ministérielles prévoient cependant tenir des rencontres ad hoc au besoin concernant des dossiers corporatifs afin de maintenir une tribune d'information avec les syndicats.

La partie syndicale évoque les régimes d'aménagement du temps de travail (ATT) qui seront dorénavant traités, par les autres unités syndicales, en CMRP et en CMMRP. Elle propose donc que l'ATT puisse dorénavant être discuté au comité paritaire. La partie patronale mentionne qu'il conviendra de modifier à cet effet la *Lettre d'entente #7 des conditions de travail*. Pour ce qui est de modifier l'actuel régime ministériel, l'accord de tous les autres syndicats du MRNF est requis. Toutefois, il serait approprié d'établir éventuellement un programme propre aux agents plutôt que de l'intégrer au programme ministériel, vu la particularité des horaires de travail.

3.2 Vérification au sujet des mandats additionnels et des exigences en matière d'enregistrement d'arme à feu

Tel que mentionné lors du comité paritaire du 18 novembre, la partie patronale a écrit à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour demander que soit rectifiée l'information présente sur le site internet. Au moment de la tenue du présent comité, il n'y pas eu de retour de la part de la GRC.

4. DÉPÔT DIRECT

L'article 8 de l'annexe 2 de la Loi 143 prévoit que le versement de la paie se fera directement dans les comptes bancaires plutôt que par chèque à compter du 31 mars 2010. La partie patronale informe le comité qu'un rappel sera joint au chèque de paie du personnel visé.

5. CALENDRIERS DE TRAVAIL 2010-2011 ET 2011-2012 :

Sous réserve de modifications éventuelles qui pourraient survenir dans le cadre de la négociation, les calendriers de travail pour les années 2010-2011 et 2011-2012 sont déposés. Ils sont actuellement disponibles sur le site Intranet de la DGPF.

6. OFFICIALISATION DU NOUVEAU POA

Un représentant de la partie patronale informe les membres du comité que la dernière étape visant à rendre officiel le nouveau plan d'organisation administrative (POA) de la DGPF consiste au dépôt du plan auprès du Sous-ministre pour approbation.

Le nouveau POA, vise la fusion finale des régions de la Capitale Nationale et de Chaudière-Appalaches (03 et 12), ainsi que des régions de l'Estrie, Montréal et Montérégie (05, 06 et 16). Les dates visées sont fin avril, début mai.

Par ailleurs, la partie patronale informe la partie syndicale que le bureau de la protection de la faune de Matane sera dorénavant géré par la région de la Gaspésie et que le bureau de Schefferville, par la région de la Côte-Nord.

7. LISTES DE RAPPEL (FUSION ET IMPACT POUR PROCHAINES NOMINATIONS)

La partie syndicale suggère qu'un comité de travail soit mis sur pied avant même l'officialisation du nouveau POA pour s'entendre sur la fusion des listes de rappel, de sorte que les listes soient prêtes à être affichées dès que le POA sera officiel. Messieurs Lafont et Harvey représenteront la partie syndicale sur ce comité.

La partie syndicale se dit préoccupée quant à la durée des contrats qui seront octroyés d'ici là et demande que les contrats les plus longs reviennent aux plus anciens saisonniers.

Enfin, il est convenu que les listes de rappel des régions de Laval, Laurentides et Lanaudière (13, 14 et 15) seront-elles aussi fusionnées. Au terme de toutes les fusions, il y aura 11 listes de rappel pour 11 régions.

8. REPORT DES RÉSERVES DE VACANCES ET D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES AUX FINS DE PRÉRETRAITE

La partie syndicale présente le cas particulier de trois agents qui désirent partir en préretraite et pour qui le gestionnaire demande une entente signée avant de donner l'autorisation de transfert de banque de jours de vacances. Or, actuellement le CSPQ n'est pas en mesure de répondre rapidement aux demandes des employés.

La partie patronale rappelle que la règle du report de vacances prévue aux conditions de travail est de 10 jours, mais que les gestionnaires font preuve d'une certaine souplesse lorsque l'employé quitte à la retraite durant l'année.

Par ailleurs, des échanges ont lieu entre les parties concernant le report du temps supplémentaire pour lequel un rappel sera fait auprès des gestionnaires à l'effet que les conditions de travail prévoient un maximum de 85 heures.

9. PROFIL SPÉCIFIQUE POUR UN CANDIDAT – TRANSFERT D’UN BUREAU À UN AUTRE

La partie syndicale fait part aux membres du comité qu’un gestionnaire a rédigé et transmis, aux candidats qui ont posé leur candidature en affectation, une lettre dans laquelle il identifie un profil recherché. La position syndicale est à l’effet que tout agent est en mesure d’exercer la fonction, à moins d’un contexte d’emploi particulier, ce qui serait exceptionnel.

La partie patronale rappelle dans un premier temps que ce n’est pas une pratique usuelle de demander des spécificités, mais qu’à compétence égale, le candidat ayant le meilleur profil sera retenu, le choix ultime relevant du droit de gérance.

10. LIBÉRATIONS SYNDICALES– ORGANISATION DU TRAVAIL

L’entente cadre gouvernementale sur l’organisation du travail a pris fin en septembre 2009. La partie syndicale demande ce qu’il adviendra des libérations syndicales en lien avec l’organisation du travail. Pour la partie patronale, il est clair que ce type de libération n’est pas maintenue compte tenu du non renouvellement de l’entente.

11. PROCHAINES RENCONTRES

Ce même après-midi, il y aura dépôt patronal par le SCT, à tous les syndicats représentants les agents de la paix de la fonction publique, des enjeux concernant les matières d’intérêt gouvernemental (rémunération, régime de retraite). Par la suite, les membres du comité paritaire établiront un calendrier de rencontres en vue du renouvellement des conditions de travail.

Par ailleurs, des dates sont fixées pour les prochaines rencontres régulières du comité paritaire, soit :

Le 9 juin 2010, le 15 septembre 2010 et le 1^{er} décembre 2010.

Pour la partie PATRONALE :

Pour la partie SYNDICALE :

Original signé

Original signé

Johanne Lévesque

Paul Legault

Le Président du comité :

Original signé

Me Lukasz Granosik

Date : Le 10 juin 2010

Documents déposés :

➤ *Calendriers de travail 2010-2011 et 2011-2012*